



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/05/14

Reçu en Préfecture le : 02/06/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mai 2014
D - 2014/265

Aujourd'hui 26 mai 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Y. DAVID (présent à partir de 16h20), Mme N. DELATTRE (présente à partir de 17h05), Mr N. BRUGERE (présent jusqu'à 16h45)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Jacques COLOMBIER

**Installation classée pour la protection de l'environnement.
dossier de demande d'enregistrement. Société SPBL
12 quai français à Bassens. Avis du conseil municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société SPBL (Sciages et Parpaings Bois du Limousin) exploite à Bassens sur la zone portuaire un dépôt de céréales et de granulats directement relié par convoyeurs aux quais.

Pour les céréales, la Société SPBL exploite déjà sur le site un séchoir, un silo vertical et un silo plat d'une capacité totale de 121 000 m³. Il est projeté de construire un second silo à plat de 24 000 m³ en remplacement d'une installation existante sur Ambarès.

L'établissement de Bassens relève déjà du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Arrêté préfectoral du 17/08/2008). L'extension envisagée relève en elle-même du régime de l'autorisation simplifiée, dite d'enregistrement.

Un dossier technique présentant les équipements, leur exploitation, et leur conformité avec les dispositions réglementaires correspondantes est mis à la disposition du public à la Mairie de Bassens, du 22 avril au 23 mai 2014. Les villes de Bordeaux et Bassens situées dans un rayon de 1km de ces équipements, sont invitées à donner leur avis par délibération de leur conseil municipal respectif.

L'activité considérée ne soulève pas d'observation particulière vis-à-vis du territoire Bordelais dont la partie touchée par le rayon de 1km ne concerne que les berges du fleuve. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a formulé un avis favorable à la demande de permis de construire du nouveau bâtiment.

En conséquence, je vous propose de formuler un avis favorable à la présente demande.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID